

# METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

## NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

**N° 20602**

### **Approbation de la création et de l'affectation de l'opération d'investissement - " JO 2024 - Marseille 13008 - Réfection des voies Avenue Pierre Mendès France entre le rond-point "David" et l'Escale Borely"**

La Ville de Marseille accueillera d'ici deux ans les épreuves de voile, ainsi que certains matchs de football à l'occasion des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024.

Ces épreuves sportives sont un rendez-vous majeur pour le territoire d'Aix- Marseille-Provence, qui deviendra pour la première fois de son histoire un site olympique.

La Métropole Aix-Marseille Provence souhaite mobiliser les énergies et les investissements autour d'une dynamique collective et d'un véritable projet de territoire en modernisant et rénovant son espace public.

A ce titre, la Métropole envisage la réfection des voies de l'Avenue Pierre Mendès France entre le rond-point David et l'Escale Borely. Cette mesure permet d'assurer le confort des déplacements des usagers aux abords du site Olympique.

Cette opération comprendra

- la réfection de l'enrobé des voies montantes et descendantes,
- le renforcement des zones d'accélération et de décélération situées aux abords du rond-point,
- la réfection du séparateur de voies permettant de protéger la circulation des bus entre l'Escale Borely et le Prado 2,
- la réfection de la signalisation de police et du marquage routier.

Ces travaux sont précédés d'une phase préparatoire permettant de vérifier le positionnement des réseaux, la recherche d'amiante et l'étude du dimensionnement des zones à fortes contraintes.

En conséquence, une opération d'investissement, intitulée « JO 2024 - Marseille 13008 - Réfection des voies Avenue Pierre Mendès France entre le rond-point "David" et l'Escale Borely » doit être créée et affectée pour un montant de 1 200 000 euros TTC inscrite au Budget Supplémentaire 2022, enregistrée dans l'autorisation de programme 221141 du programme 14.1 de la Métropole.

Cette autorisation de programme permettra de réaliser les études préalables et les travaux du projet d'aménagement.

L'échéancier prévisionnel des crédits s'établit comme suit : CP

2022 : 0 euro

CP 2023 : 1 000 000 euros

CP 2024 : 200 000 euros

## RAPPORT AU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE

### Finances, Budget, patrimoine et administration générale

#### ■ Séance du 30 juin 2022

22192

#### ■ **Approbation de la création et de l'affectation de l'opération d'investissement - " JO 2024 - Marseille 13008 - Réfection des voies Avenue Pierre Mendès France entre le rond-point "David" et l'Escale Borely"**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

La Ville de Marseille accueillera d'ici deux ans les épreuves de voile, ainsi que certains matchs de football à l'occasion des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024.

Ces épreuves sportives sont un rendez-vous majeur pour le territoire d'Aix-Marseille-Provence, qui deviendra pour la première fois de son histoire un site olympique.

La Métropole Aix-Marseille Provence souhaite mobiliser les énergies et les investissements autour d'une dynamique collective et d'un véritable projet de territoire en modernisant et rénovant son espace public.

A ce titre, la Métropole envisage la réfection des voies de l'Avenue Pierre Mendès France entre le rond-point David et l'Escale Borely. Cette mesure permet d'assurer le confort des déplacements des usagers aux abords du site Olympique.

Cette opération comprendra

- la réfection de l'enrobé des voies montantes et descendantes,
- le renforcement des zones d'accélération et décélérations situées aux abords du rond-point,
- la réfection du séparateur de voies permettant de protéger la circulation des bus entre l'Escale Borely et le Prado 2,
- la réfection de la signalisation de police et du marquage routier.

Ces travaux sont précédés d'une phase préparatoire permettant de vérifier le positionnement des réseaux, la recherche d'amiante et l'étude du dimensionnement des zones à fortes contraintes.

En conséquence, une opération d'investissement n°2022103800, intitulée « JO 2024 - Marseille 13008 - Réfection des voies Avenue Pierre Mendès France entre le rond-point "David" et l'Escale Borely» doit être créée et affectée pour un montant de 1 200 000 euros TTC inscrite au Budget Supplémentaire 2022, enregistrée dans l'autorisation de programme 221141 du programme 14.1 de la Métropole.

Cette autorisation de programme permettra de réaliser les études préalables et les travaux du projet d'aménagement.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

Reçu au Contrôle de légalité le 01 juillet 2022

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire Marseille-Provence du 27 juin 2022

### **Ouï le rapport ci-dessus**

### **Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur, Considérant**

- Qu'il convient de procéder à la réfection des voies Avenue Pierre Mendès France entre le Prado 2 et l'Escale Borely sur la commune de Marseille (13008).

### **Délibère**

#### **Article 1 :**

Sont approuvées la création et l'affectation de l'opération d'investissement, n°2022103800, intitulée « JO 2024 - Marseille 13008 - Réfection des voies Avenue Pierre Mendès France entre le rond- point "David" et l'Escale Borely» pour un montant de 1 200 000 euros TTC rattachée au programme 14.1 Voirie Métropolitaine, Code AP 221141.

#### **Article 2 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits dans le budget primitif 2023 et suivants de l'EST du Conseil de Territoire Marseille Provence.

L'échéancier prévisionnel des crédits s'établit comme suit :

CP 2022 : 0 euro  
CP 2023 : 1 000 000 euros  
CP 2024 : 200 000 euros

#### **Article 3 :**

Madame la Présidente de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, ou son représentant, est autorisée à solliciter des aides financières auprès de l'Etat (NPRU notamment) ainsi que tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution, et à signer tout document y afférent, pour la réalisation de ces opérations.

Pour enrôlement,  
Le Vice-Président Délégué,  
Budget et Finances

Didier KHELFA